

Que l'Église nous suggère-t-elle de chanter ?

Revenons aux textes pour voir ce que dit l'Église.

Dans la **Constitution** :

- au § 112 une note de bas de page renvoie à **Eph. 5, 19**. « *Récitez entre vous des psaumes, des hymnes et des cantiques inspirés ; chantez et célébrez le Seigneur de tout votre cœur.* » Des Psaumes, des hymnes, des cantiques ;
- au § 114 est évoqué « *le trésor de la musique sacrée* ¹ » qu'il faut conserver et cultiver ;
- au § 116 la Constitution stipule : « *L'Église reconnaît dans **le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine** ; c'est donc lui qui, dans les actions liturgiques, toutes choses égales d'ailleurs, doit occuper la première place. **Les autres genres de musique sacrée, mais surtout la polyphonie, ne sont nullement exclus de la célébration** des offices divins, pourvu qu'ils s'accordent avec l'esprit de l'action liturgique, conformément à l'article 30.* » L'histoire postconciliaire du grégorien est celle d'une profonde désaffection suivie d'un petit renouveau, mais pas dans les paroisses.
- et au § 118 il est dit : « ***Le chant religieux populaire sera intelligemment favorisé, pour que dans les exercices pieux et sacrés, et dans les actions liturgiques elles-mêmes, conformément aux normes et prescriptions des rubriques, les voix des fidèles puissent se faire entendre.*** »

Dans l'instruction **Musicam Sacram** après avoir donné sa définition (cf. note de bas de page) on trouve ce que contient la « musique sacrée » : « *Sous le nom de musique sacrée, on englobe : le chant grégorien, la polyphonie ancienne et moderne dans ses diverses formes, la musique sacrée pour orgue et autres instruments approuvés, le chant sacré populaire, liturgique et religieux.* »² (MS § 4b). Difficile de ne pas voir dans l'ordre donné l'indication d'une « hiérarchie » des genres musicaux. On voit bien l'écart actuel entre cette hiérarchie et la pratique usuelle de nos paroisses où le *chant sacré populaire* arrive d'autant plus en tête qu'il est souvent seul ... faute de polyphonies et de grégorien.

L'instruction précise encore ce qu'il faut chanter de façon prioritaire : « *... en choisissant les pièces qui seront chantées, on accordera le premier rang à celles qui, par nature, ont plus d'importance :*

- *tout d'abord les parties qui doivent être chantées par le prêtre célébrant ou par les ministres avec réponses du peuple ;*
- *puis les chants qui reviennent au prêtre et au peuple en même temps ;*
- *on ajoutera ensuite progressivement les pièces qui sont propres au peuple seul ou au seul groupe des chanteurs.* » (MS § 7).

Comme on le voit avec ces rappels des textes de l'Église sur le chant liturgique, il y a un certain écart entre ce qui était (est) prévu et nos pratiques ... Par exemple sur la place du (des) Psaumes. Il est suggéré de favoriser le recours aux Psaumes et ... nous nous contentons du Psaume que la liturgie propose pour le dimanche où nous sommes de service.

Voilà l'occasion de rappeler que ces « *recto* » sur le fond sont d'abord **une invitation à être plus curieux de ce qu'est le chant dans la liturgie et à questionner nos pratiques.**

¹ Dans *Musicam Sacram* on trouve cette définition de la « musique sacrée » : « *On entend par musique sacrée celle qui, étant créée pour la célébration du culte divin, possède les qualités de **sainteté** et d'**excellence des formes*** ».

² Cf. Instruction de la Sacré Congrégation des Rites *Musica sacra*, 3 sept. 1958, n. 4 : Sous le nom de "musique sacrée" on englobe ici : a) le chant grégorien, b) la polyphonie sacrée, c) la musique sacrée moderne, d) la musique sacrée pour orgue, e) le chant populaire religieux, f) la musique religieuse.

Les répertoires disponibles

Le foisonnement assez anarchique des répertoires depuis les années 60, l'incapacité chronique des structures successives en charge de la musique et du chant au sein de l'Église française d'y mettre un semblant d'ordre, ont au moins ça de bon pour les chantres qu'ils n'ont que l'embaras du choix !³

Aussi, devant une telle abondance serait-il dommage de nous limiter nous-mêmes en raison de notre goût subjectif propre. On a aimé une session à PARAY-LE-MONIAL d'où on est revenu très enthousiaste ? Ce n'est pas une raison suffisante pour choisir tout au long de l'année et exclusivement des chants de louange de l'Emmanuel !⁴ Encore faut-il savoir où chercher les chants disponibles parmi lesquels nous allons faire un choix en fonction des principes dégagés plus haut : **adéquation au temps** liturgique, **adéquation à l'action**. Pour prolonger l'exemple, prendre un chant de louange pour la prière universelle est un contre-sens.⁵

Quelques adresses

À nouveau on ose un conseil : **sortons de nos routines et de notre « premier mouvement »**. Le choix est vaste ; ne serait-ce que pour notre culture personnel de chantre, allons voir et écouter régulièrement ce qui existe ailleurs. Internet est une mine pour cela ! Soyons curieux !

La « production » est tellement éclatée qu'il est difficile sinon impossible de dresser une cartographie complète des lieux où trouver des partitions pour la messe dominicale. L'épiscopat a essayé, il y a quelques années, de mettre un peu d'ordre dans ce fatras ! Cela a donné l'édition des « Chants notés » qui constituent le fond majeur de ce que l'on trouve dans les « livres de chants » des paroisses. De l'aveu même des responsables cette tentative a été un échec. Il en reste néanmoins une classification de nombreuses partitions.

- En googlisant « **chants notés** » on trouve où sont les partitions. Par exemple sur www.chantonseneglise.fr. Ou encore sur : www.adf-bayardmusique.com/categorie020100-liturgie. Ou encore : [www.musicme.com/Jacques-Berthier/albums/Chants-Notes-De-L'assemblee-\(152-Chants-Pour-La-Liturgie\)-3260050788960.html](http://www.musicme.com/Jacques-Berthier/albums/Chants-Notes-De-L'assemblee-(152-Chants-Pour-La-Liturgie)-3260050788960.html) et sur d'autres sites encore.
- **L'Emmanuel** publie ses partitions dans les cahiers « *Il est vivant* ». <http://chants.ilestvivant.com/CT-2703-carnets-de-chants-et-partitions.aspx>.
- Le corpus de la **liturgie chorale du peuple de Dieu du Frère André Gouzes o.p.**, le seul qui couvre l'ensemble du calendrier liturgique, se trouve à cette adresse : <http://www.adf-bayardmusique.com/artiste381-andre-gouzes>. Commencez par les « dominical » année A, B, C. La Schola Saint Martin chante ce répertoire.
- D'autres adresses :
http://www.partitionsdechansons.com/chants_liturgiques/accueil.php
<http://www.chantez-online.org/sommaire.php>

Enfin le site du SECLI (Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie) : <http://secli.cef.fr/index.php>.

³ Sous réserve, bien sûr, d'écouter et de suivre ce que dit l'Église et que nous rappelons dans ces fiches.

⁴ C'est juste pour faire exemple ! On aurait pu dire la même chose de la systématisation de « chants rythmés », du « tout gouzantin » etc.

⁵ « *Toi qui règnes dans les cieux, fais-nous voir, Seigneur, ta gloire ! Nous chanterons tes louanges sur toute la terre !* » ne peut pas être un refrain de prière universelle. Nous sommes dans cette action dans la demande et la supplication, pas dans la louange !